

:



COMMISSION RÉGIONALE DE GESTION DES COMPÉTITIONS

PROCÈS-VERBAL N°1

Réunion :

21 juillet 2025

Electronique

Présidence :

Mr Claude REQUENA

Présent(e)s : Mmes Eléa BARRAY, Geneviève DAUGA, Lisa GAILLARD, Axelle GIRARD, Clara KAROTSCH, Laëtitia MARTINEZ

Mrs. Jacques ADGE, Brahim AMICHAUD, Sébastien ARNOUILH, Patrick BOUDREULT, Raphaël CARRUS, Yannick COLOMBO, Laurent DALENC, Francis DAUSSEING, Maximilien DEMOUSTIER, Cyril DURAND, Bernard ESPIE, Benoit FABRY, Jean Michel GARCIA, Richard GIUSEPPIN, Jean-Claude LAFFONT, Frédéric LASCROUX, Yann LOREC, André LUCAS, Manuel MANAS, Ludovic MARGOUET, Nicolas MARTINEZ, Roland MAURIN, Joël MESTRE, Alain NEGRIER, Jean-Pierre RIEU, German SALAZAR, Jiyed TAYEBI, Christian VIDAL

Excusée : Mme Agathe SEGURA

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie (juridique@occitanie.fff.fr) dans les sept jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SEANCE PLENIERE

L'ordre du jour de la réunion est consacré aux derniers refus d'engagements ainsi qu'à la mise en place des Coupes d'Occitanie 2025-2026, ainsi que les phases régionales des Coupes Nationales.

Séniors M

La CRGC prend note de la décision de la Commission d'Appel de la DNCG, informant que le club de Nîmes Olympique est admis en National 2.

En conséquence :

- AA Grisolles est maintenu en Régional 2 (vainqueur barrages)
- FC Alzonne est promu en Régional 3 (second du district de l'Aude)

Séniors F

La CRGC prend note des retraits d'engagements du FC Pollestres et du Cahors FC.

Pris note des classements de la phase d'accession de la C.F.T.O., homologués en date du 14 juin après enregistrement de la discipline, l'ordre des repêchages des seconds de groupe étant :

1. RAMONVILLE COTEAUX (accédant)
2. ENT SEGALA FOOT (a déjà accédé, remplacement Isardes Comminges)

3. US PLAISANCE

4. TARBES PF

La CRGC propose l'accession à l'US Plaisance et au Tarbes PF.

En raison du positionnement géographique éloigné entre Pollestres et Tarbes, la CRGC propose au comité de direction un additif à la validation des poules et propose une modification de groupe pour le club du FFB Carcassonne.

Proposition complète de groupes R2F Phase 1 (aller simple)

- Groupe A : Beaucaire, Béziers, Canet II, Canohès Toulouges, **Carcassonne**, Lunel, M. Arceaux et Thongue Libron
- Groupe B : Druelle, Ent. Segala, ES Montagne Noire, Fc Canal Nord, Fc Comtal, Mende, Montbazens Rignac et **Plaisance**
- Groupe C : Blagnac, Coeur Gascogne, Colomiers II, Fc Critourien, Ramonville Côteaux, St Orens, **Tarbes**, Us Salies Mane

U20 R1M

Pris note des engagements et de la validation par le Comité de Direction des candidatures.

La CRGC a proposé les groupes (31 équipes réparties en un groupe de 11 et deux groupes de 10) et a procédé à l'engagement de l'ensemble des clubs en Coupe d'Occitanie U20M.

Depuis, la CRGC a déploré deux retraits d'engagements.

Afin de proposer une compétition attractive pour l'ensemble des participants, et d'éviter des déplacements trop importants, la CRGC diffère **la diffusion de la compétition U20 au 12 août 2025**.

U18 R2M

La CRGC a pris note du non-engagement de Carbonne JS, puis de l'AS Lattes

Considérant l'article 28.2 des règlements LFO :

“Dans la situation où des places resteraient vacantes, après application du présent article, ces dernières seront attribuées aux meilleures équipes classées 2ème (et le cas échéant 3ème) de leur championnat, selon les critères de l'article 88 du règlement administratif de la Ligue (Partie I des règlements généraux).”

La CRGC a établi (voir PV 28) le classement des clubs classés troisièmes des championnats Territoriaux et D1 :

1. Grpt Espoir 88 (déjà repêché)
2. **Jacou Clapiers FA**
3. **FC Mas 31**
4. Juillan Marquisat
5. FC Briolet
6. Cavillargues-Chusclan Laudun (entente)

La CRGC a proposé l'accession au Jacou Clapiers FA et au FC Mas 31. Le FC Mas 31 prendra la place de l'AS Lattes dans les groupes validés par le comité de direction.

U14R1M

La CRGC a pris note du refus d'engagement de l'AS Puissalicon Magalas.

En conséquence, la place vacante a été proposée à **ASFAC Frontignan** (second repêchable de la première phase U14R1 2024-2025, le premier, Muret ayant déjà été repêché à la place de l'US Légevin)

Futsal R1M

La CRGC constate, malgré plusieurs rappels, l'absence d'engagement à la date limite du 30 juin et encore à ce jour pour le Toulouse Métropole Futsal.

En conséquence, la CRGC considère la place vacante et la proposera aux clubs suivants selon l'ordre hiérarchique de repêchage (article 88, phase maintien) :

1. FS NARBONNE
2. OL. MONTALBANAIS
3. **FC BAGATELLE**
4. REMOULINS SF

Pris note des refus du FS NARBONNE et de l'OL. MONTALBANAIS,

La CRGC propose la place vacante au **FC Bagatelle** (accord)

Calendriers

Les calendriers :

- Séniors R1, R2, R3M
- Séniors R1 & R2F
- Jeunes U18M, U17M, U16M, U15M, U14M

sont validés **sous réserve des procédures en cours.**

Notamment :

A l'étude à venir de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux

- JS BASSIN AVEYRON (sur le classement final de son groupe R3)
- JUVENTUS DE PAPUS (sur le classement final de son groupe R2)

En conciliation devant le CNOSF

- OC PERPIGNAN (sur le forfait général prononcé)

Rappel article 59.2 : *“Lorsque qu’un club visiteur aura à effectuer un déplacement supérieur à 150 km, le coup d’envoi de la rencontre ne pourra sauf accord de l’adversaire, être fixé avant 15h30 le samedi ou avant 13h00 le dimanche. “*

En conséquence, pour les clubs ayant demandé un horaire de rencontre à domicile :

- Fixé au samedi avant 15h30 : les clubs visiteurs peuvent, pour les rencontres opposant des clubs de jeunes distants de **plus de 150 kms** par la voie la plus courte (référence Foot 2000) solliciter la commission pour étude de l’application de l’article précité,
- Fixé au dimanche matin avant 13h, les rencontres opposant des clubs de jeunes distants de **plus de 150 kms** par la voie la plus courte (référence Foot 2000) sont fixées **par défaut au dimanche 13h00,**

étant rappelé que *“par principe, les coups d’envoi des matchs d’un même championnat sont fixés pour ce qui concerne la dernière journée le même jour à la même heure. “*

Coupe de France

Le tirage des deux premiers tours a été effectué le 17.07.25 à Castelmaurou.

Les championnats des districts n’ayant pas débuté, l’horaire des coups d’envoi par défaut pour **toutes les équipes de niveau départemental est fixé au DIMANCHE, 15h00.**

Pris note de la mise en non-activité du FC Bagnols Escanaux, la CRGC enregistre le forfait de ce club au premier tour de la Coupe de France et retire son engagement en Coupe d’Occitanie.

Coupes d'Occitanie

La CRGC prend note du nombre d'engagements à ce jour :

- Séniors M : 504
- Séniors F : 80
- U20 : 29
- U19 : 100
- U17 : 219
- U15 : 230

La CRGC rappelle que les premiers tours sont gérés par les Districts pour les Coupes Séniors M, U17 et U15.

La CRGC fixe le nombre de qualifiés en 1/32èmes pour les trois Coupes ci-dessus en fonction du nombre total d'engagés :

Poule	CO Séniors M		CO U17		CO U15	
	Engagés	1/32èmes	Engagés	1/32èmes	Engagés	1/32èmes
Ariège	22	2	4	1	6	2
Aude	28	3	14	4	10	3
Aveyron Lozere	52	7	16	5	14	4
Gard	51	7	25	7	28	8
Gers	23	2	7	2	8	2
Haute Garonne	110	15	48	14	53	14
Hautes Pyrenees	19	2	12	3	13	4
Herault	72	11	48	14	51	14
Lot	34	4	9	3	9	2
Pyrenees Orientales	21	2	9	3	10	3
Tarn	41	5	13	4	13	4
Tarn Et Garonne	31	4	14	4	15	4
Totaux	504	64	219	64	230	64

La LFO conserve l'organisation de l'ensemble de la compétition Séniors F, U20 et U19.

Le Président de Séance,
Claude REQUENA

La secrétaire de Séance,
Cyril DURAND